

1^e étape

Portail pour pharmaciens Canada et Évaluation des documents et des titres de compétence

Processus d'inscription à l'OPNB des pharmaciens formés à l'étranger

- L'inscription au [Portail pour pharmaciens Canada](#) (le Portail) est la première étape obligatoire du processus menant à l'obtention d'un permis d'exercice au Canada et au Nouveau-Brunswick. Votre profil devient un dépôt de documents où les organismes de réglementation de la pharmacie (les ORP) ont accès aux renseignements téléversés par le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (le BEPC) ainsi qu'aux résultats des tests de compétence linguistique des candidats.
- Document du BEPC et évaluation de vos titres de compétence
- Utilisez votre profil dans le Portail pour demander votre inscription à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ([l'OPNB](#)). Cette étape permet à l'OPNB d'examiner votre profil, vos documents et vos résultats d'examens. **Seuls les candidats ayant réussi la Partie Un de l'Examen d'aptitude du BECP et qui répondent aux critères de compétence linguistique en français ou en anglais sont admissibles à présenter une demande auprès de l'OPNB.**

2^e étape

inscription à l'OPNB à titre de pharmacien inscrit sous condition

- Créez votre profil en ligne dans le site web de l'OPNB (www.nbpharmacists.ca)
 - *Remplissez le formulaire de demande d'inscription comme pharmacien sous condition (pharmacien formé à l'étranger) qui figure dans votre profil de l'OPNB.
- Avant de déposer votre demande vous devez disposer de ce qui suit :**
- Une assurance responsabilité professionnelle individuelle à titre de pharmacien (Exigences : 2 millions \$ par événement et 4 millions \$ au total annuellement)
 - Une photocopie notariée de votre pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement canadien (c.-à-d. permis de conduire, passeport, carte de résident permanent) à télécharger dans votre demande en ligne, dont l'original doit être envoyé au bureau de l'OPNB par la poste.
 - Si vous ne disposez pas d'une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement canadien, fournissez une pièce d'identité avec photo émise par tout gouvernement accompagnée d'une photocopie de votre visa d'emploi ou permis de travail valide .
 - La vérification de votre casier judiciaire canadien
 - par une entreprise telle que www.mybackcheck.com ou
 - par un poste de police ou un détachement local de la GRC; dans ce cas, vous devez faire parvenir le document original de vérification de votre casier judiciaire à l'OPNB après en avoir téléchargé une copie dans votre profil en ligne.
 - L'attestation de compétence linguistique conformément aux exigences de l'ANORP en matière de compétence linguistique pour les pharmaciens. (www.napra.ca)

3^e étape

Stage

- Trouver un précepteur qui vous suivra pendant votre stage. (Vous avez la responsabilité de trouver un précepteur au Nouveau-Brunswick.)
- Remplir une entente de stage (affichée dans votre profil de l'OPNB) avec votre précepteur et recevoir la confirmation de l'OPNB que votre choix est approuvé.
- Suivre un stage de 8 semaines
 - Pendant ces 8 semaines, remplir le Manuel de stage des pharmaciens.
 - Votre précepteur doit effectuer une évaluation durant la 7^e semaine afin de décider si vous êtes prêt à passer l'évaluation indépendante de 2 semaines ou s'il vous faut 8 semaines de plus de formation auparavant. Si des semaines supplémentaires sont nécessaires, vous devez les terminer avant l'évaluation indépendante de 2 semaines.
- * Réussir à l'évaluation indépendante d'entrée en pratique de 2 semaines, auprès d'un évaluateur choisi par l'OPNB.

Avant d'obtenir l'entière immatriculation par l'OPNB à titre de pharmacien, vous devez en outre :

- * Réussir à l'Examen de loi de l'OPNB (trouvez les dates dans son site web)
- Obtenir la certification en Premiers secours et RCR au niveau C
- Réussir toutes les épreuves des examens d'aptitude du BEPC (QCM et ECOS)

4^e étape

Immatriculation à titre de pharmacien actif

- * Ouvrir une session dans votre profil en ligne et remplir le formulaire d'inscription à titre de pharmacien actif au registre Assistance directe aux clients.

Le traitement de votre dossier peut prendre jusqu'à 14 jours après le dépôt de tous les éléments de la demande ainsi que le paiement en entier des cotisations.

*L'OPNB perçoit des frais en lien avec cette étape. Consulter la liste des cotisations à <https://nbpharmacists.ca/fr/liste-de-cotisations-2/>

